

Aujourd'hui, lundi 5 février 2018, Monsieur Waleckx, Inspecteur d'académie du département, a présenté aux organisations syndicales présentes en groupe de travail son projet de carte scolaire pour la rentrée 2018. Même si les mesures envisagées ne seront entérinées qu'à l'issue du CDEN le 20 février, le SNUDI-FO de la Mayenne considère que c'est une véritable hécatombe qui se prépare.

31 fermetures envisagées pour seulement 7 ouvertures de classe, 4 postes pour les dédoublements des classes de CE1 en REP+, et 1 poste pour le département intitulé « *gestion des élèves à comportements difficiles et aide à la remise en place d'un climat scolaire serein.* »

Cette coupe drastique est notamment gouvernée par la décision du ministre Blanquer de mettre en œuvre le dispositif « CP-CE1 100% réussite » en éducation prioritaire, **à postes quasiment constants au niveau national**. Dans le même temps, le gouvernement réaffirme sa volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires dont 50 000 dans la fonction publique d'état ! Nous connaissons donc le contexte austère dans lequel se déroulent ces opérations de carte scolaire, et le projet de l'inspection académique est une véritable saignée !

Projets de regroupements, de conventions locales (comme par exemple à La Rouaudière), fermetures d'écoles ; c'est particulièrement douloureux pour les communes rurales...

**Dans cette situation une exigence s'impose:
RETRAIT DU PROJET DE CARTE SCOLAIRE DU DASEN !
Annulation des projets de fermetures !**

Pour cela, **FO** a déposé un préavis de grève qui couvre toute la période du 7 au 23 février.

Rassemblement devant l'Inspection académique de Laval le lundi 12 février, pendant le CTSD, à 10h.

Rassemblement devant la préfecture de Laval, le mardi 20 février, pendant le CDEN, à 17h.

Le SNUDI-FO 53 s'adresse donc à toutes les organisations syndicales du département pour un appel unitaire sur la base de ces revendications :

- **Des taux d'encadrement satisfaisants dans toutes les écoles du département et sur tous les niveaux** : 25 par classe en maternelle et élémentaire en zone banale, 20 en maternelle et élémentaire en REP et 15 pour les petites sections et moins de 3 ans.
- **L'augmentation des décharges de direction et la création des postes d'aide administrative dans les écoles**
- **Le maintien de l'intégralité des postes Maîtres supplémentaires**
- **Le rétablissement des postes d'enseignants spécialisés, notamment des maîtres du RASED** permettant aux élèves de bénéficier de l'aide spécialisée adaptée à leurs difficultés et la création de places en classes, structures ou établissement spécialisés afin de répondre aux notifications prononcées par la MDA et le départ en stage CAPPEI à hauteur des besoins et dans toutes les options.
- **Le recrutement immédiat d'AVS** dans le respect des notifications de la MDA. Les conditions de scolarisation et d'inclusion doivent respecter le droit de tout enfant à une scolarité adaptée à son état de santé.
- **La demande au rectorat et au ministère d'une dotation exceptionnelle en postes** pour atteindre tous ces objectifs.